



Licenciement sans avertissement? faute réel?

Par **services**, le **06/09/2013** à **01:40**

Bonjour, patron d'une jeune entreprise de gardiennage, j'ai un salarié depuis 7 mois.

A plusieurs reprises il est arrivé en retard à son poste, je lui est rappelé oralement de se reprendre.

Aujourd'hui le client me dit qu'il veut que je me sépare de lui, car retard répétitif, oublie de ranger son matériel, bidon d'essence, pelles, clés... et

donc le matériel se fait voler, (le salarié dit que ce n'est pas lui). Manque de respect envers les résidents...

2 gardiens employés par la résidence depuis 30 ans et lui embauché par moi.

Je reçois donc le recommandé demain, disant soit je me sépare de mon salarié ou soit on stop le contrat...

Je n'ai que ce contrat à lui proposer.

Puis je le viré sans avoir fait d'avertissement?

Si oui comment le faire rapidement et que ça me coûte le moins cher?

Pour quel motif?

Merci

Par **P.M.**, le **06/09/2013** à **08:31**

Bonjour,

Ce n'est pas au client de vous dicter si vous devez licencier le salarié car ce n'est pas lui qui risque de se trouver poursuivi devant le Conseil de Prud'Hommes, lequel, s'il en était suivi, devrait apprécier du degré de la faute et de son existence, en fonction des éléments qui lui seraient proposés et donc des preuves que vous auriez avec des faits précis et datés pour ce qui vous concerne en plus des sanctions précédentes car il est sûr que sans avertissement préalable, la faute grave serait encore plus difficile à défendre...

Par **services**, le **06/09/2013** à **09:27**

Bonjour, le client ne veut plus du salarié et je ne peux pa le reclasser.

Vous avez la solution?

Par **P.M.**, le **06/09/2013** à **09:41**

En tout cas, il aurait fallu procéder différemment pour ne pas se retrouver dans cette situation, déjà en organisant un système de pointage fiable et en faisant signer des consignes au salarié avec vérification de leur application et avertissement ou autre sanction en cas de non-application...

Mais vous faites comme vous voulez et vous verrez bien le résultat, le Conseil de Prud'Hommes vous trouvera peut-être la solution...